

# Concertation entre parties prenantes et développement économique

## Déclaration du groupe de la CFTC

Si les politologues alertent sur la défiance grandissante des citoyens vis-à-vis du monde politique, ces derniers évoquent dans le même temps la soif de démocratie participative qui anime les Français.

Sur des projets de société comme sur des projets d'aménagement du territoire, les citoyens s'invitent comme parties prenantes avec la volonté d'être acteurs des changements programmés par certains décideurs.

Bien souvent hélas, faute d'avoir été conviés en temps utile, des groupes ou des associations qui affirment leur intérêt à des projets ne sont considérés que comme force d'opposition.

L'avis propose donc une méthode dynamique pour faire vivre la concertation entre parties prenantes et mobiliser ainsi l'intelligence collective, en recherchant le plus souvent possible l'intérêt commun dans un climat de confiance qui donnera de la sérénité aux échanges.

Le groupe de la CFTC partage l'essentiel des préconisations énoncées de ce texte en insistant sur la nécessité pour tous les acteurs de se former.

Constatant que des textes juridiques et des instances existent (convention d'Aarhus ou Commission nationale du débat public (CNDP)), l'avis préconise l'élaboration d'une charte de la concertation par le maître d'ouvrage, définissant l'intérêt du projet, son coût estimé, le calendrier prévu pour sa réalisation, l'identité des parties prenantes, la qualité des experts et veillant aussi à la désignation d'un garant de la concertation.

Il insiste à juste titre sur la richesse des phases d'échange pour prendre en compte la totalité des impacts du projet et résoudre des problématiques qui n'apparaissent pas lors de sa présentation initiale.

La concertation n'est donc pas pour la CFTC une perte de temps mais une pratique indispensable pour innover, co-construire, renouer avec la compétitivité en réinstallant des sites industriels, en minimisant désormais les nuisances sur la santé des hommes et des femmes et l'environnement en général.

Le groupe de la CFTC est plus réservé en revanche sur une préconisation visant à favoriser le financement de projets d'aménagement par l'épargne populaire, tant en raison des risques à assumer dans la durée que d'une fiscalité de l'épargne peu lisible actuellement.

La CFTC a voté l'avis.